



Versailles, le 20/06/2026

BULLETIN D'EXPERTISE LOCALE D'ALERTE METEOROLOGIQUE

Le département des Yvelines va être placé ce dimanche en vigilance **ROUGE** en raison d'un événement de type **CANICULE EXTREME**. Le préfet des Yvelines décide la sensibilisation accrue des maires et des services de l'État. Il convient d'être particulièrement vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique et de respecter les conseils émis.

1- Localisation et période :

Vigilance **CANICULE EXTRÊME** à compter du dimanche 21 juin 2026 à 12h00.

La vague de chaleur est marquée par une particulière intensité prolongée sur plusieurs jours.

2- Description :

Situation actuelle : épisode caniculaire nécessitant une vigilance exceptionnelle

Evolution prévue : on attend pour ce dimanche des températures de 36 à 40 degrés, autour de 20 degrés dans la nuit de dimanche à lundi.

Les journées de lundi et mardi avoisineront les 40 degrés avec des nuits chaudes.



3- Evolution prévisible de la situation de l'événement :

Les prévisions projettent que cette masse d'air chaud stagne sur le pays jusqu'à vendredi, ce qui rend cet épisode comme un événement notable et dangereux pour la santé

4- Conseils de comportements :

Le préfet demande à la population d'être particulièrement vigilante aux fortes chaleurs qui seront particulièrement intenses :

- Buvez de l'eau plusieurs fois par jour.
- Continuez à manger normalement.
- Humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains tièdes.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.
- Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers.
- Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour, tout en continuant de respecter la distanciation physique et les gestes barrière.
- Limitez vos activités physiques et sportives.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais.



PRÉFET DES YVELINES

Liberté
Égalité
Fraternité

- Veillez aussi sur les enfants.
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.

5- Points de vigilance pour les maires :

Il convient de poursuivre les mesures déjà mises en place et porter une intention particulière sur les mesures suivantes :

- Communiquer largement sur l'ampleur prévisible de la vague de chaleur en direction des populations en utilisant tous les vecteurs de communication à votre main ;
- Prendre les mesures réglementaires de limitation ou d'interdiction adaptées aux circonstances relevant de vos pouvoirs de police administrative en fonction de l'analyse de la situation ;
- En particulier demander aux organisateurs l'annulation des manifestations sportives organisées en plein air ou dans des espaces non climatisés les jours prochains, et à défaut, faire procéder à l'interdiction de celles-ci ; s'agissant de l'organisation des événements sportifs professionnels, le dialogue s'opérera au niveau central avec les fédérations et ligues sportives ;
- Concernant les manifestations culturelles ou récréatives, vous procéderez en lien avec les organisateurs une évaluation au cas par cas afin de déterminer si celles-ci peuvent être maintenues ou pas ;
- Accentuer les mesures de protection individuelle des populations (maraudes, publics vulnérables) ;
- Faciliter l'accès aux établissements recevant du public dont les locaux sont rafraîchis ;
- Faciliter l'accès aux piscines et aux espaces de baignade, étendre les horaires et en prévoir l'accès gratuit lorsque cela est possible ;
- Renforcer la surveillance des lieux de baignades et des espaces aquatiques ;
- Étendre les horaires d'ouverture des parcs et espaces verts ;
- Mobiliser les acteurs et les moyens supplémentaires nécessaires, notamment les associations agréées de sécurité civile pour renforcer les dispositifs prévisionnels de secours, notamment dans le cadre des festivités de la fête de la musique.
- Activer autant que de besoin vos plans communaux de sauvegarde ;

5 – Se tenir informé :

- De l'évolution du niveau de vigilance : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>
- Des conseils de comportements : <http://www.sante.gouv.fr/>
- Des informations officielles : <https://www.yvelines.gouv.fr/> & <https://x.com/Prefet78>